

Sgen-CFDT - Barème intra-académique 2020 Orléans-Tours - fiche de calcul

Situation	Types de vœux	Bonifications	Mon barème
Ancienneté de service	Tous les vœux	7 pts par échelon (14 pts pour 1° et 2° échelon Classe normale) <u>Hors-classe</u> : + 56 pts pour certifiés et assimilés ; + 63 pts pour agrégés <u>Classe exceptionnelle</u> : + 77 pts	
Ancienneté de poste	Tous les vœux	20 pts par an + 50 pts par tranche de 4 ans	
Bonifications selon situation professionnelle antérieure			
Stagiaire ex-contractuel Ens public avec 1 an ETP sur 2 années précédentes	Tout poste dépt, acad, ZRD ou ZRA	<ul style="list-style-type: none"> • 150 pts jusqu'au 3° échelon • 165 pts à l'échelon 4 • 180 pts à partir de l'échelon 5 	
Stagiaire ex-titulaire Education Nationale ou autre Fonction Publique	Tout poste dépt ou acad (pour les ex-TZR, le vœu ZRD de l'ancienne zone occupée doit figurer avant le vœu dépt)	1 000 pts	
Mesure de Carte Scolaire (MCS) en étab ou ZR	Etab ou ZR (obligatoire), tout poste commune, dépt ou ZRD, acad	1 500 pts ou 1 500,5 pts si plusieurs MCS	
Affectation à temps complet dans les services académiques	Etab ou ZR (obligatoire), tout poste commune, dépt ou ZRD, acad	1 500 pts comme MCS si fin de fonctions, à partir affectation actuelle ou antérieure	
	Tout poste dépt ou ZRD dépt exercice ou dépt origine	1 000 pts si départ volontaire	
Changement définitif de corps suite à un détachement de droit ou sur autorisation et Réintégration (aussi pour poste en GRETA supprimé)	Tout poste dépt ou acad (pour les ex-TZR, le vœu ZRD de l'ancienne zone occupée doit figurer avant le vœu dépt), jusqu'au retour dans le dépt ou la ZRD	1 000 pts	
Changement définitif de discipline	Ancien étab , tout poste dans la com, le GEO, le dépt, la ZRD correspondante, acad ou ZRA	1 000 pts	
Sportif de haut niveau	Tout poste dépt ou acad, ZRD ou ZRA	50 points par année d'affectation provisoire (maximum 200 points)	
Agrégé	Tout type de vœu portant sur des lycées. Non prise en compte en cas d'extension.	90 pts, cumulables avec bonifications familiales	
Bonifications selon exercice antérieur			
Exercice (5 ans) en éducation prioritaire	Tout poste dans une commune, ou un vœu plus large	<ul style="list-style-type: none"> • en REP : 200 pts • en REP+ : 400 pts 	
Exercice en lycée ex-APV (dernière année dispositif transitoire)	Tout poste dans une commune, ou un vœu plus large	entre 60 et 400 pts, selon l'ancienneté de poste	
Exercice en EREA	Tout poste dans une commune, ou un vœu plus large	150 pts à partir de 5 années	
Exercice sur des fonctions de remplacement	Tous les vœux	20 pts par an + 20 pts par tranche de 4 ans	
	Tout poste pour un seul dépt	70 pts de stabilisation (sur dépt de la ZR, ou autre si 3 mois au moins exercice, sauf si affectation hors zone obtenue après révision affectation)	
Mobilité disciplinaire et fonctionnelle	Tout poste commune, GEO, ou ZRE	30 pts	
	Tout poste dépt ou acad, ZRD ou ZRA	90 pts	
Bonifications selon situation individuelle ou familiale			
Rapprochement de conjoint (RC) ou Autorité parentale conjointe (APC)	Tout poste commune, GEO, ou ZRE	30,2 pts + 100 pts par enfant (moins de 18 ans au 31/08/2020) à charge	
	Tout poste dépt ou acad, ZRD ou ZRA	90,2 pts + 100 pts par enfant (moins de 18 ans au 31/08/2020) à charge entre 100 et 450 pts selon nombre d'années de séparation	
Parent isolé (enfant moins de 18 ans au 31/08/2020)	Tout poste dépt ou acad, ZRD ou ZRA	130 pts quelque soit le nombre d'enfants	
Mutation simultanée (MS) pour conjoints : 2 titulaires ou 2 stagiaires	Tout poste dépt ou acad, ZRD ou ZRA	80 pts	
Charge d'une tutelle ou curatelle	Tout poste dépt de la personne sous protection juridique	90 pts	
Dossier médical (RQTH agent, conjoint ou enfant)	Vœux larges	100 pts ou 1 000 pts sur avis médical	
Département préférentiel	Tout poste dans le dépt identifié à la 1° demande	20 pts par an, à partir 2° demande sans bonifications familiales (max 100 pts, sauf bonifications acquises précédemment)	

tout poste correspond à * sur Siam ; GEO = groupement de communes ; ZRE = zone de remplacement ; ZRD = toutes celles d'un département ; ZRA = toutes celles de l'Académie

